

Image not found or type unknown



Traduction dossier prudhommes

Par **lumpide**, le **23/03/2011** à **18:40**

Bonjour,

pensant avoir été victime d'un licenciement abusif par une société internationale, j'ai saisi les prudhommes et je dois communiquer mes pièces bientôt. Cependant, la plupart de mes mails/documents sont en anglais. Dois-je les traduire par un organisme certifié ou puis-je le faire moi-même "à la main"?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **24/03/2011** à **09:39**

Bonjour,

Pour éviter toute contestation, il vaudrait mieux que ce soit par un organisme certifié...